Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_53-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi 19 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	13 mai 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	21 mai 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. VIMBERT Paul-Henry à M. LE PIVERT Jean-Michel, M. RONCERAY Christophe à M. MONNIER Alain, Mme MACE Laura à Mme FERRET Marie-France.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. PITEL Philippe

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_53-DE

2026-53 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Madame la Maire

Madame La Maire expose à l'assemblée délibérante que dans chaque commune une commission communale des impôts directs est créée en début de mandat.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette dernière est composée :

- Du président en la personne du maire ou de l'adjoint délégué ;
- De huit commissaires titulaires ;
- De huit commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les huit commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à dresser la liste des contribuables susceptibles de devenir membres de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De fixer

- La liste des contribuables susceptibles de devenir membres de la commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires :

- Joseph BOURCIN
- Marie-Ange CHAPRON
- Jean LEGOUT
- Michel FREMONT
- Laurence BREVAULT
- Raymond BRANDHONNEUR
- Daniel VILLERET
- Gerard GICQUEL
- Yves CHESNAIS
- Pascal REUL
- Christophe LEMONNIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_53-DE

- Henri BERTHELOT
- Bernard CHAUVEL
- Josiane ADOUANE
- Yves DE DIEULEVEULT
- Isabelle MAYAHI

Commissaires suppléants :

- Dominique RENAUD VIEIRA
- Gérard MURSIC
- Béatrice PITEL
- Francis BOUCHEZ
- Hervé GUILLO
- Raphaël BOUCHAUDON
- Marcel LEFORT
- Nicolas JASLET
- Rose-Anne CICI
- Philippe PITEL
- Dominique BUSNOUF
- François GUEGUEN
- Aude POIRIER
- Sophie POREE
- Pierre-Yves LEMOINE
- Maxime LUTZ

De dire

- Que la présente liste sera transmise à Monsieur le directeur des services fiscaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

